

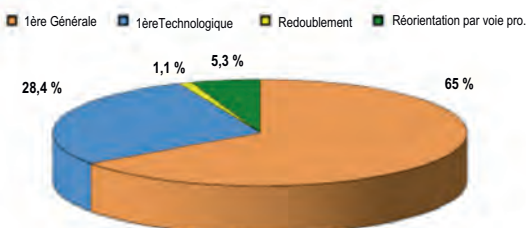
BILAN DE L'ORIENTATION FIN DE 2^{NDE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Dans l'académie de Montpellier

Enseignement **public** du Ministère de l'Education Nationale / Juin 2016

Les informations-clés du bilan de l'orientation

- Suite au décret n°2014-1377, les conseils de classe ont l'obligation de proposer une série de 1^{ère} générale ou technologique, ce qui a entraîné une chute des redoublements.
- Une répartition académique au profil similaire à celui observé au niveau national.
- Une augmentation des passages en 1^{ère} générale et en 1^{ère} technologique.
- Des demandes et des conseils de réorientation vers la voie professionnelle au même niveau qu'en 2014-2015.

Répartition des décisions d'orientation au niveau académique



• **Décret n°2014-1377, le redoublement et le maintien** : Suite au décret, le redoublement prend un caractère exceptionnel puisqu'il ne peut être sollicité qu'en cas de rupture manifeste des apprentissages scolaires au cours de l'année. Le maintien se fait à la demande des familles dans deux situations, dans le cas d'un désaccord avec l'établissement sur la décision d'orientation ou en l'absence d'affectation. Ce bilan portant sur l'orientation, seul le premier cas de figure ainsi que le redoublement exceptionnel apparaissent dans les chiffres de document.

Au niveau intra-académique, on note une grande disparité que ce soit concernant les décisions d'orientation vers une première générale ou vers une première technologique.

Lorsque l'on s'intéresse à la **première générale**, deux départements ont des taux supérieurs au taux académique. La Lozère, tout d'abord, avec un taux à 74,8 % reste le département où le plus grand nombre d'élèves se dirigent vers la voie générale, suivi de l'Hérault, avec 69,2 %. Ces deux départements ont connu une progression, respectivement de 0,9 point et de 4,1 points par rapport à l'année scolaire précédente. Le Gard malgré une hausse de 2,6 points reste légèrement en dessous de la moyenne académique avec 63,2 % de décisions d'orientation vers la 1^{ère} générale. Enfin les deux derniers départements, l'Aude et les Pyrénées-Orientales restent en dessous des taux académiques avec 59,1 % et 59 % de passage vers la 1^{ère} générale. Il convient néanmoins de noter que la dynamique est différente sur ces deux territoires, avec l'Aude ayant connu une progression de 1,2 point cette année alors que les Pyrénées-Orientales ont connu une baisse de 1,4 point.

La situation inverse se produit lorsque l'on observe les données **concernant les décisions de passage vers la voie technologique**, avec l'Aude (34,3 %) et les Pyrénées-Orientales (32 %) ayant des taux supérieurs au taux académique (28,4 %).

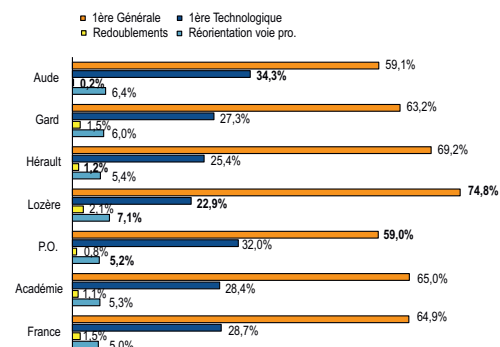
Le Gard reste toujours un département proche de la moyenne académique, même si son taux de décision vers une première technologique (27,3 %) est inférieur au taux moyen (- 1,1 point). Les deux derniers départements l'Hérault (25,4 %) et la Lozère (22,9 %) ont des taux largement inférieurs à ce qui est observé académiquement.

19 283 élèves ont été concernés par une demande d'orientation cette année, contre 17 723 élèves l'année scolaire 2014-2015. Cela représente une hausse de 8,09 % des effectifs.

Sur ces 19 283 élèves, 51,7 % sont de sexe féminin, et 48,3 % sont de sexe masculin. Ces taux diffèrent légèrement de ce que l'on peut observer au niveau national, où l'on retrouve 53,5 % de filles pour 46,5 % de garçons.

Concernant les décisions d'orientation de ces élèves, on peut remarquer **une augmentation des décisions vers la 1^{ère} générale** (+ 2,3 points) par rapport à l'année 2014-2015, ainsi qu'une **hausse des décisions vers la 1^{ère} technologique** de 3,6 points.

Ces résultats sont à mettre en relation avec la nouvelle législation concernant le redoublement et les demandes de maintien dans la classe de seconde (voir ci-contre), qui a entraîné une chute de 5,8 points de décisions de redoublement.

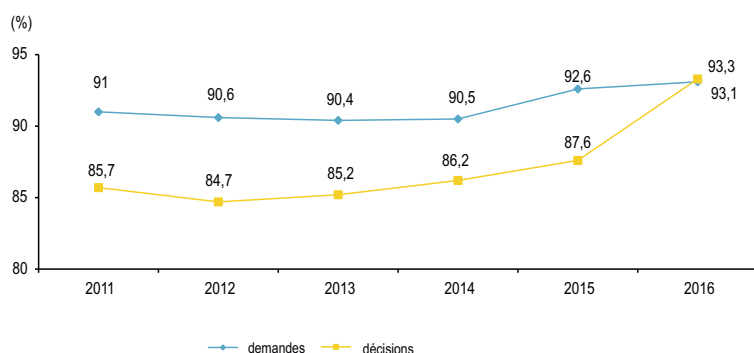


Données sources

Résultats de l'enquête annuelle sur l'orientation de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, complétée par chaque établissement en juin 2016.

Évolution du dialogue entre demandes et décisions

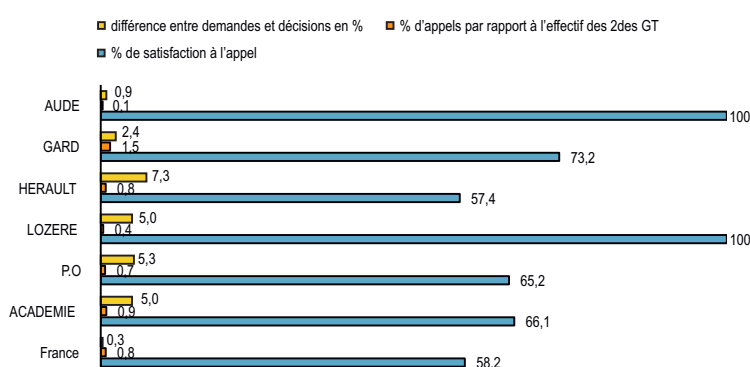
Vers une classe de première générale et technologique



Les demandes d'orientation vers une première générale ou technologique continuent à augmenter, même si cette hausse fut très légère cette année (+ 0.5 point). Du côté des décisions, cette hausse est bien plus conséquente (+ 5.7 points), les établissements étant cette année dans l'obligation de proposer une première générale ou technologique.

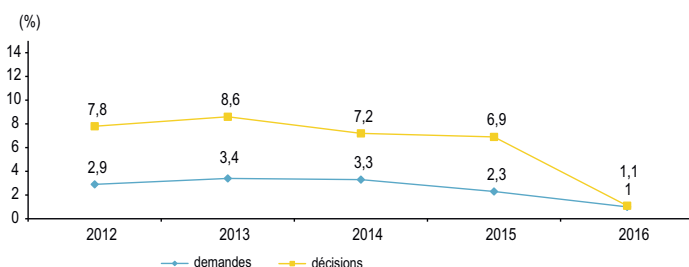
D'un point de vue académique, le taux de ces demandes est inférieur à ce que l'on observe au niveau national (95.3 %), mais cet écart se réduit jusqu'à disparaître lorsque l'on s'intéresse aux taux de décisions (académique, 93.3 % ; national, 93.5 %).

Appels pour un passage en 1^{ère} générale ou technologique



Le nombre de dossiers d'appel a baissé cette année (168 dossiers contre 200 en 2015) ; ces dossiers ont concerné 0.9 % des candidats contre 1.1 % l'année précédente. A l'inverse, le taux d'admission suite à l'appel a augmenté pour atteindre 66.1 % contre 54 % en 2015. Ce taux de satisfaction est supérieur à ce qui est observé nationalement où 58.2 % des élèves ont eu gain de cause suite à l'appel, sachant que l'on est sur un pourcentage de candidats concernés par l'appel similaire (0.9 % contre 0.8% en France).

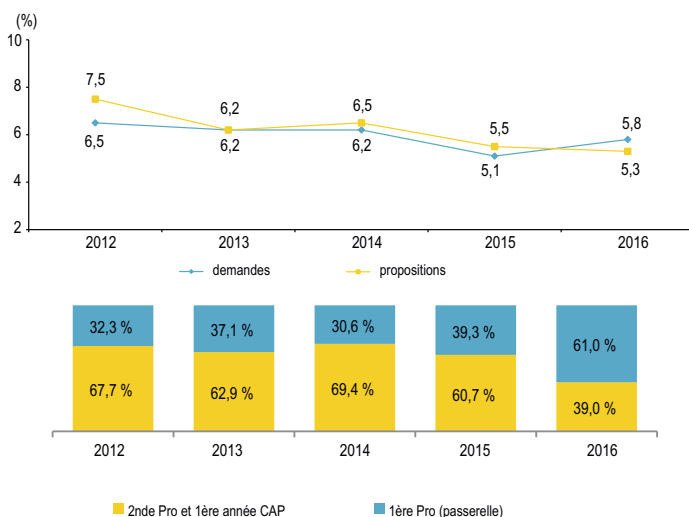
Vers le redoublement ou le maintien en 2^{nde} GT



Suite au décret évoqué en première page, les demandes et décisions de redoublement ou maintien ont connu un effondrement, puisque les demandes sont passées de 2.3 % en 2015 à 1 % en 2016, et les décisions de 6.9 % en 2015 à 1.1 % cette année.

Le taux académique de décision de redoublement ou de maintien est inférieur à ce que l'on observe sur le territoire national (1.4%).

Vers la voie professionnelle



Rappelons que seuls les passages en 1^{ère} générale et en 1^{ère} technologique constituent une voie d'orientation à l'issue d'une 2^{nde} GT. Néanmoins, on ne peut ignorer la réalité de la réorientation vers la voie professionnelle.

Les propositions d'orientation ont continué leur déclin pour atteindre un taux de 5.3 %, taux légèrement supérieur à ce que l'on constate en France (5 %). Cela n'est pas le cas pour la demande de réorientation vers la voie professionnelle, qui augmente de 0.7 point par rapport à l'année précédente. Le taux académique, là-aussi, est supérieur à ce qu'on observe au niveau national (4.7 %)

Pour la première fois, la nature des demandes de réorientation a évolué, allant même jusqu'à s'inverser, avec des familles souhaitant une passerelle et obtenant un plus grand nombre de conseils d'orientation vers la 1^{ère} professionnelle (61 % des décisions de réorientation vers la voie professionnelle).

L'orientation vers la voie générale

La filière scientifique (S) et la filière économique et sociale (ES) ont connu une progression cette année avec pour les ES, 1 % de décision d'orientation de plus qu'en 2015, amenant 20 % des élèves de 2GT vers cette série.

Pour la filière scientifique, il y a eu cette année 2.1 % de décisions d'orientation en plus par rapport à l'année d'avant. Les décisions d'orientation vers la 1^{ère} S ont néanmoins un profil en dent de scie, avec une année une hausse et l'année suivante une baisse. Malgré tout, les hausses sont plus importantes que les baisses au fil du temps, entraînant plus d'un élève sur trois de 2GT vers cette filière.

La filière littéraire (L) a par contre connu cette année une régression de 10.7 % à 9.8 %, ce qui renforce son caractère de filière générale la moins demandée et obtenue par les élèves de 2GT.

Si l'on compare ces données avec les données nationales, on peut constater une proximité entre le taux de décision vers la 1^{ère} L qui est à 10 % au niveau national. Alors que le taux de décision vers la 1^{ère} ES est légèrement plus faible que celui constaté en France, qui est à 20.9 %. A contrario, nous avons dans l'académie plus d'élèves obtenant une décision d'orientation vers la 1^{ère} S (34 %).

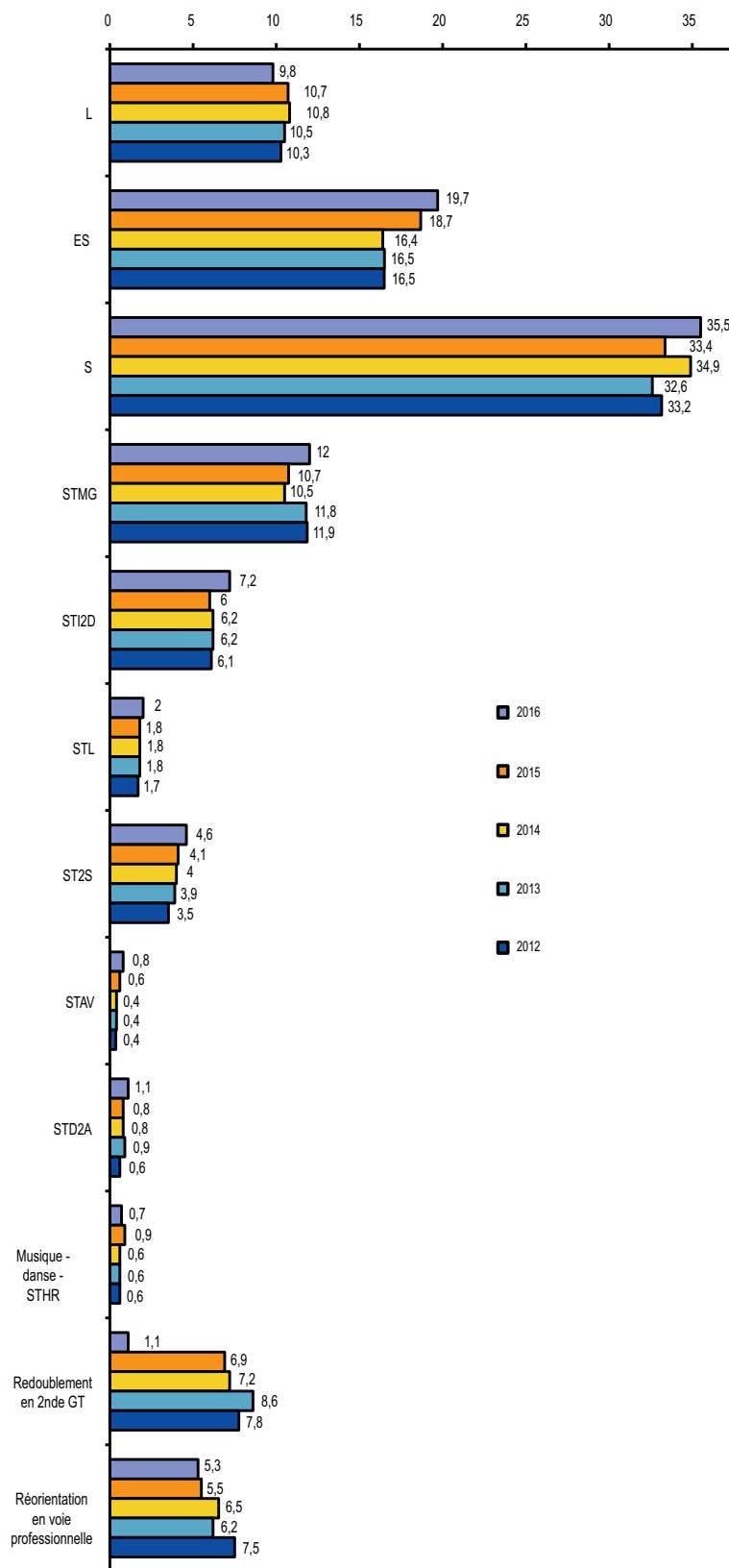
L'orientation vers la voie technologique

Les décisions d'orientation vers la voie technologique ont augmenté dans la majorité des séries. Deux séries ont obtenu les hausses les plus significatives, à savoir la série STMG (+ 1.3 %) et la série STI2D (+ 1.2 %). Ces deux séries semblent bénéficier de l'effet du décret présenté en première page.

Si cette augmentation des décisions d'orientation permet d'avoir un taux académique supérieur (7.2 %) à celui qu'on observe en France (6.8 %) pour la série STI2D, la série STMG reste néanmoins moins proposée académiquement (12 %) que nationalement (13.6 %). Notons que les formations à caractère scientifique (S et STI2D) font l'objet d'un plus grand nombre de demandes et de décisions d'orientation dans l'académie, qu'au niveau national alors que les formations à vocation économique (ES et STMG), malgré une évolution positive, font l'objet d'un plus faible nombre de demandes et de décisions d'orientation par rapport au constat national.

Au niveau des formations technologiques orientées vers la biologie et/ou les sciences physiques et chimiques, on observe aussi une hausse cette année (+ 0.2 point pour la STL, et + 0.5 point pour la ST2S, + 0.2 point pour la STAV). Comme pour les formations scientifiques précédentes, les taux de décisions académiques sont plus importants que ceux observés en France (1.8 % pour la STL, 4.2 % pour la ST2S et 0.4 % pour la STAV).

Les séries technologiques restantes (STHR, STD2A, TMD) sont des formations très spécifiques, qui ne sont demandées que par des élèves ayant des projets d'orientation précis, respectivement le monde de l'hôtellerie, le domaine artistique et le monde du spectacle. On retrouve ainsi cette année un taux de décision vers la STD2A en augmentation (+ 0.3 point), supérieur à celui rencontré au niveau national (0.7 %), un taux de décision vers la STHR (0.5 %) similaire à celui observé nationalement, et un taux de décision vers la série TMD (0.2 %) inférieur au taux français (0.6 %).

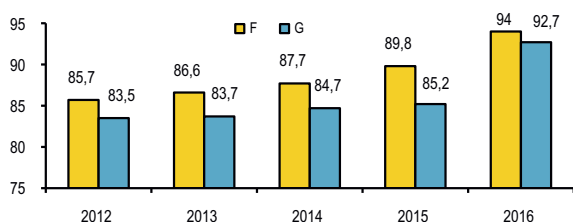


Le redoublement, le maintien et la réorientation

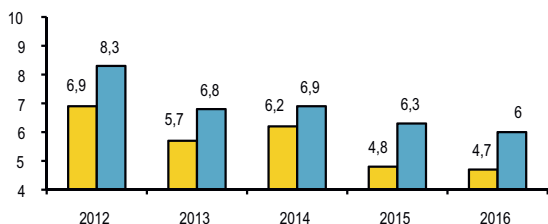
Conformément au décret, le redoublement et le maintien sont en chute libre (- 5.8 points) dans l'académie avec un taux de décisions d'orientation à 1.1 %. On observe le même phénomène au niveau national (1.5 %). Le taux de réorientation (5.3 %) de son côté continue à légèrement décliner (- 0.2 point) mais sans que cela soit significatif. Le taux reste supérieur au taux de réorientation national (5 %).

Evolution des orientations selon le genre

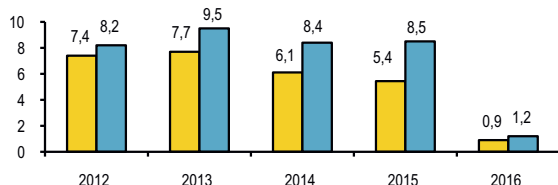
Passage en 1^{ère}



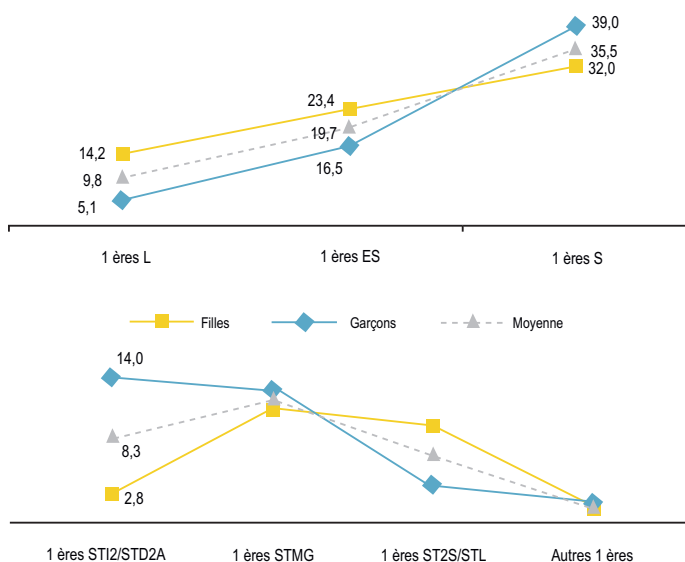
Réorientation vers la voie professionnelle



Redoublement



Répartition des décisions en 2016



Sur l'ensemble des **effectifs** de seconde générale et technologique, on observe que 51.7 % des élèves sont de sexe féminin, alors que 48.3 % sont de sexe masculin. Cette répartition est proche de celle de l'année précédente (2014-2015) où 52 % des élèves étaient de sexe féminin.

Si les filles sont plus nombreuses que les garçons en 2GT, elles obtiennent également **des décisions d'orientation vers une première générale et technologique** à un taux plus important (94 %) que celui des garçons (92.7 %). Ces taux académiques sont par ailleurs proches de ceux observés nationalement (94.5 % pour les filles, 92.4 % pour les garçons).

Néanmoins, académiquement, ce sont les garçons qui bénéficient de la nouvelle réglementation par rapport au redoublement, puisque leur taux augmente de 7.5 points en un an, contre une augmentation de 4.2 points pour le public féminin.

Concernant **les réorientations**, les filles se retrouvent moins souvent (4.7 %) conseillées de faire une réorientation vers la voie professionnelle que les garçons (6 %). Cette observation prévalait déjà l'année passée. Cependant, concernant l'évolution par rapport à l'année 2014-2015, la situation est différente de celle constatée pour le passage en 1^{ère} GT puisque les taux connaissent une certaine stabilité avec une légère inflexion de 0.1 % pour les filles et de 0.3 % pour les garçons.

Au niveau du **redoublement**, les taux se sont effondrés, que cela concerne les filles ou les garçons pour atteindre respectivement 0.9 % et 1.2 %. En miroir de ce que l'on a observé pour les passages en 1GT, ce sont les garçons qui ont connu la plus grande évolution (- 7.3 points, contre - 4.5 points pour les filles).

Si l'on observe dans le détail **la répartition des décisions de passage** en première générale et technologique, on observe un nombre de décisions plus important en faveur des filles sur les séries générales littéraires et économiques, alors que les garçons sont plus nombreux à partir sur une 1^{ère} S. Ces chiffres correspondent à ceux observés nationalement.

Au niveau des filières technologiques, la série industrielle (STI2D) peine à attirer un public féminin alors qu'à l'inverse la série santé et social (ST2S) peine à recruter un public masculin. Ces observations ne sont pas seulement académiques, les mêmes phénomènes sont observés au niveau national. Dans une moindre mesure, la filière artistique (STD2A) présente une situation semblable à celle rencontrée en ST2S.

Concernant les autres séries technologiques (STMG, STL, STAV, STHR, TMD), la répartition des décisions d'orientation est plus mixte que ce soit académiquement ou nationalement.